

Déclaration commune CAPD du 20 mai 2010

Déclaration préalable SE-UNSA - SNUIPP-FSU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les représentants des personnels du SE-UNSA et du SNUIPP-FSU tiennent en premier lieu à remercier les personnels de la DRH et du service informatique de l'Inspection académique du Territoire de Belfort pour leur disponibilité et leur implication dans la préparation du mouvement des personnels enseignants du 1^{er} degré du département.

Les récentes évolutions des règles du mouvement départemental laissaient à penser que les représentants du personnel n'avaient plus grand rôle à jouer et que la CAPD n'était plus qu'une simple chambre d'enregistrement.

Cette année, nous pouvons affirmer que la fiabilité de ces opérations repose en grande partie sur le travail méticuleux de contrôle, de vérification effectué par les représentants des personnels de nos deux organisations.

Un quart des informations données par votre administration était erroné. En effet nous avons recensé trois grands types d'erreurs :

- Non prise en compte des résultats de la carte scolaire
- Erreur d'étiquetage des postes en particulier en A-S-H
- Erreur de nomination antérieure de certains personnels : nommés un titre définitif et fonctionnant à titre provisoire.

Concernant maintenant les règles du mouvement, nous continuons à penser qu'elles n'ont pas un effet positif pour les personnels. Elles ne permettent pas de stabiliser les équipes et rendent plus opaques certaines mutations, en particulier les nominations sur communes ou zones.

De plus, la publication des projets, quitte à publier des nominations erronées déstabilise les personnels au lieu de les rassurer

Ce paritarisme que nous défendons et que certains voudraient porter aux gémonies montre à cette occasion sa nécessité. Il est indispensable afin de garantir un traitement équitable de tous les collègues.

Dans un souci d'efficacité pour l'avenir nous demandons la tenue d'un groupe technique départemental spécifique mouvement des personnels dès le mois de septembre.